

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2019

Le 8 Juillet 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Claude TRASSARD), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Brigitte COULON (Pouvoir Bernard GRISON), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Richard SIMMINI), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Pierre PERNET (Pouvoir Christine FORNES), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI.

OBJET : TRANSPORT – Convention avec les communes de Rancé et Toussieux pour l'accompagnement dans les transports scolaires des élèves de maternelle du RPI

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment les services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire.

Dans ce cadre, la CCDSV organise un transport scolaire à titre dérogatoire de la Charte des transports scolaires (article 3.2 – dérogation aux ayants droits) pour les élèves de maternelle autorisés uniquement pour les services scolaires du RPI des communes de Toussieux et Rancé.

Pour des raisons de sécurité, un accompagnement et un encadrement doit être mis à disposition et pris en charge par la ou les communes concernées pour les élèves de maternelle.

Il est nécessaire d'établir une convention avec les communes concernées, ayant pour objet de définir les conditions d'organisation de l'accompagnement, de l'encadrement et de la sécurité des élèves de maternelle par les communes de Toussieux et Rancé lors des trajets des élèves de maternelle du RPI Rancé Toussieux à bords des véhicules de transports scolaires organisés par la CCDSV et lors des lieux de prise en charge et dépose des élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à 32 pour, 1 contre (Olivier EYRAUD) et 2 abstentions (Béatrice GUERIN et Dominique DESFORGES) :

- **D'APPROUVER** la convention avec les communes de Rancé et de Toussieux relative à la mise en place d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur pour les élèves de maternelle du RPI Toussieux Rancé mis à disposition par la ou les communes concernées ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette convention.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2019

A Trévoux, le 08/07/2019

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190708-2019C78-TR

Affichage le :

12 JUIL. 2019

Le Président,
Bernard GRISON

